



Convention Complémentaire «myPayments Classic»

relative aux conventions pour l'acceptation de moyens de paiement sans espèces existantes

Contract no. F2F []

entre SIX Payment Services SA (ci-après «SPS») et

Contract no. SEC []

Partenaire Affilié

[]

Personne de contact

Mme M.

Prénom _____ Nom _____ Fonction _____

Téléphone _____ E-mail _____

Service myPayments Classic

Le service myPayments Classic inclue la mise à disposition électronique d'avis de paiement et de rapports liés à l'acceptation de moyens de paiement sans espèces. Pour utiliser le service, il faut disposer d'un accès à la plate-forme «myPayments».

Activation

Le Partenaire Affilié demande à SPS d'activer le service myPayments Classic.

Autorisations d'accès

L'autorisation d'accès à la plate-forme «myPayments» doit être accordée aux personnes suivantes:

Mme M. Prénom _____ Nom _____

E-mail _____

Mme M. Prénom _____ Nom _____

E-mail _____

Mme M. Prénom _____ Nom _____

E-mail _____

Avis de paiement

SPS met à disposition du Partenaire Affilié, avec le niveau de détail souhaité, les avis de paiement en format électronique pour le téléchargement.

Suite à l'activation de myPayments Classic, la livraison des avis de paiement au Partenaire Affilié par e-mail ou poste peut être interrompue.

- Niveau de transaction (detailed)
- Niveau de clôture journalière par succursale (summary)
- Résumé des paiements par succursale (recap)
- Résumé des paiements (account)

Dispositions supplémentaires Le service myPayments Classic est régi dans les «Conditions générales régissant myPayments».

La présente Convention Complémentaire complète les conventions pour l'acceptation de moyens de paiement sans espèces existantes susmentionnées conformément aux précédentes dispositions et prévaut sur ces dernières.

Par la signature de la présente Convention Complémentaire, le Partenaire Affilié déclare avoir lu, compris et accepté l'intégralité des dispositions susmentionnées ainsi que les «Conditions générales régissant myPayments».

Pour toutes les prestations relatives à l'acceptation de moyens de paiement sans espèces qui ne sont pas règlementées explicitement dans la présente Convention Complémentaire, les accords existants entre le Partenaire Affilié et SPS restent en vigueur.

Date et lieu

Signature(s) du/des représentant(s) légal/légaux du Partenaire Affilié *

* Prénom(s) et nom(s) en caractères d'imprimerie: _____

PC	SIX Sales ID	ID Top Node	ID HQ	Partner ID
[]	[]	[]	[]	[]